



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	42
Membres excusés et représentés	5
Membres absents non représentés	2

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS.

LE DÉPUTÉ-MAIRE
SYLVAIN BERRIOS

1.. Installation d'un conseiller municipal et désignations dans les commissions ' Finances et projet de ville ' et ' Administration municipale, marchés publics et contrôle de gestion '

Madame Agathe BONAMOUR DU TARTRE, de la liste « SAINT-MAUR, notre choix », a été installée dans ses fonctions de conseiller municipal.

Décide à l'unanimité de reconduire les membres précédemment élus dans la Commission « Finances et projet de ville » et de nommer Madame Agathe BONAMOUR DU TARTRE en lieu et place de Monsieur Gérard ALLOUCHE

La commission « Finances et projet de ville » est composée avec le Maire, président de droit, des élus ci-après désignés :

M. Jean-François LE HELLOCO, Maire-Adjoint
Mme Carole DRAI, Maire-Adjoint
M. Adrien CALLELIEREZ, Maire-Adjoint
M. Jean-Philippe COMBE, Maire-Adjoint
M. Jean-Marc BRETON, Conseiller Municipal
M. Laurent DUBOIS, Conseiller Municipal
Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE, Conseillère Municipale
M. Jacques LEROY, Conseiller Municipal
Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Conseillère Municipale
M. Nicolas CLODONG, Conseiller Municipal
M. Jean-Richard TESSIER, Conseiller Municipal
Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, Conseillère Municipale

Décide à l'unanimité de reconduire les membres précédemment élus dans la Commission « Administration municipale, marchés publics et contrôle de gestion » et de nommer Madame Agathe BONAMOUR DU TARTRE en lieu et place de Monsieur Gérard ALLOUCHE

La commission « Administration municipale, marchés publics et contrôle de gestion » est composée avec le Maire, président de droit, des élus ci-après désignés :

Mme Laurence COULON, Maire-Adjoint
Mme Jacqueline VISCARDI, Maire-Adjoint
M. Germain ROESCH, Maire-Adjoint
M. Henri PETTENI, Maire-Adjoint
Mme Carole DRAI, Maire-Adjoint
Mme Nazan EROL, Conseillère Municipale
Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE, Conseillère Municipale
Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Conseillère Municipale
M. Yannick BRUNET, Conseiller Municipal
Mme Sylvie LAGARDE, Conseillère Municipale
M. Jean-Richard TESSIER, Conseiller Municipal
Mme Catherine THEVES, Conseillère Municipale

2. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Madame Nicole CERCLEY est désignée secrétaire de séance.

Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire
Mme Nicole CERCLEY, M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, Mme Catherine JUAN, M. André KASPI, Mme Carole DRAI, M. Roméo DE AMORIM, Mme Dominique SOLIS, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Dominique VAGNON, M. Germain ROESCH, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Cédric LAUNAY, Mme Yasmine CAMARA, Maire-Adjoint
Mme Valérie FIATRE, M. Jean-Philippe COMBE, Mme Geneviève GAUTRAND, Mme Sabine CHABOT, M. Adrien CALLELIEREZ, Mme Hélène LERATRE, M. Henri PETTENI, Mme Nazan EROL, Mme Rosa JURADO, M. Laurent DUBOIS, Mme Agnès CARPENTIER, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERRARD, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

Mme Anne PÉCHINÉ qui a donné pouvoir à M. Sylvain BERRIOS, M. Jean-Marc BRETON qui a donné pouvoir à Mme Valérie FIATRE, M. Didier KOULENN qui a donné pouvoir à M. Laurent DUBOIS, Mme Pascale CHEVRIER qui a donné pouvoir à M. Jacques LEROY, M. Jean-Richard TESSIER qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GERRARD.

Etaient absents:

M. Christophe DELPOUGET, M. Yannick BRUNET.

Au cours de la séance : M. André KASPI quitte la séance au point 3 et donne pouvoir à M. Roméo DE AMORIM - Mme Geneviève GAUTRAND quitte la séance au point 3 et donne pouvoir à M. Adrien CALLELIEREZ - Mme Carole DRAI quitte la séance au point 4 et donne pouvoir à Mme Dominique SOLIS - M. Pierre-Michel DELECROIX quitte la séance au point 5 et donne pouvoir à M. Germain ROESCH - Mme Yasmine CAMARA quitte la séance au point 6 et donne pouvoir à Mme Jacqueline VISCARDI - M. Pierre-Michel DELECROIX quitte la séance au point 7 - M. Roméo DE AMORIM qui a le pouvoir de M. André KASPI quitte la séance au point 7 - M. Germain ROESCH quitte la séance au point 7 et donne pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX - M. Roméo DE AMORIM qui a le pouvoir de M. André KASPI rentre au point 8 - M. Germain ROESCH rentre au point 9 - Mme Nazan EROL quitte la séance au point 10 - Mme Nazan EROL rentre au point 12 - M. Adrien CALLELIEREZ qui a le pouvoir de Mme Geneviève GAUTRAND quitte la séance au point 15 - M. Cédric LAUNAY quitte la séance au point 15 et donne pouvoir à M. Germain ROESCH - M. Philippe CIPRIANO quitte la séance au point 15 - M. Adrien CALLELIEREZ qui a le pouvoir de Mme Geneviève GAUTRAND quitte la séance au point 16 - M. Philippe CIPRIANO rentre au point 16 - M. Bernard VERNEAU quitte la séance au point 18 - Mme Geneviève GAUTRAND rentre au point 18 - M. Philippe CIPRIANO rentre au point 19 - Mme Nazan EROL quitte la séance au point 19 - M. Jean-Philippe COMBE rentre au point 20 - M. Jean-Philippe COMBE rentre au point 20 - Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE quitte la séance au point 21 - Mme Nazan EROL rentre au point 22 - Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE rentre au point 22 - M. Julien KOCHER quitte la séance au point 23 - M. Jean-François LE HELLOCO quitte la séance au point 24 - M. Julien KOCHER rentre au point 25 - M. Jean-François LE HELLOCO rentre au point 25 - M. Roméo DE AMORIM quitte la séance au point 25 - M. Roméo DE AMORIM rentre au point 25 - M. Pierre-Michel DELECROIX quitte la séance au point 27 et donne pouvoir à M. Germain ROESCH - Mme Catherine JUAN quitte la séance au point 27 - M. Julien KOCHER quitte la séance au point 31 - Mme Catherine JUAN rentre au point 32, M. Julien KOCHER rentre au point 32, M. Pierre-Michel DELECROIX rentre au point 32.

3.1. Vœu relatif au refus de la fermeture des écoles par l'Académie le lundi 13 octobre au matin

Refuse la fermeture des écoles par l'Académie le lundi 13 octobre au matin

Demande le report de cette demi-journée de consultation des enseignants sur un samedi matin.

Demande que toutes les demi-journées de même nature soient systématiquement fixées un samedi matin.

Unanimité

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2014

Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 30 juin 2014.

Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

4. Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal

Approuve le règlement intérieur du Conseil municipal.

Majorité

12 Abstentions : Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Pascale CHEVRIER, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER,

5. Présentation du rapport d'activité, pour l'année 2013, relatif à l'exploitation des marchés d'approvisionnement

Donne acte de la présentation du rapport du titulaire du contrat d'affermage pour la gestion des marchés d'approvisionnement et la perception des droits de place pour l'année 2013.

Dont acte

6. Adhésion de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés au dispositif national de Communication Electronique des Données d'Etat Civil (COMEDC)

Signature de deux conventions.

Approuve l'adhésion de la ville de Saint-Maur-des-Fossés au dispositif national de Communication Electronique des Données d'Etat Civil (COMEDC).

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre le ministère de la Justice, la commune et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés relative à l'adhésion de la commune aux modalités d'obtention,

d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'ANTS à la commune.

Autorise Monsieur Maire à signer au nom et de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés tous documents se rattachant aux dites conventions ou toute modification non substantielle par décision.

Unanimité

7. Gestion du parc automobile de la Ville

Adopte le règlement intérieur des véhicules de service

Demande la mise en place d'un carnet de bord

Retient pour la déclaration de l'avantage en nature la formule forfaitaire de la circulaire de l'URSSAF du 31 décembre 2013

Donne son accord, si le véhicule est mutualisé, pour que la déclaration de l'avantage en nature individuel soit limitée à 70% de l'évaluation découlant de la formule ci-dessus

Soutient le principe de remplacement progressif du parc par des véhicules respectant les normes environnementales

Unanimité

8. Election d'un délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Société Immobilière d'Economie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés (S.I.E.M.)

Procède à l'élection au scrutin secret, d'un délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Société Immobilière d'Economie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés (S.I.E.M.)

Sont candidats :

Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »	Liste « Fidèles à Saint-Maur »	Liste « Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages »	Liste « SAINT-MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE »
Jean-Philippe COMBE	Valérie CHAZETTE	Thierry COUSIN	Denis LAURENT

Bulletins trouvés dans l'urne :	45
Blancs et nuls :	0
Suffrages exprimés	45

Obtiennent :

Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »	30 voix
Liste « Fidèles à Saint-Maur »	6 voix
Liste « Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages »	6 voix
Liste « SAINT-MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE »	3 voix

Est élu délégué du Conseil Municipal au conseil d'administration de la S.I.E.M. : **M. Jean-Philippe COMBE**, Conseiller municipal

8.1. Ajout d'un point supplémentaire compte tenu de l'urgence : Projet "Décrocher la Lune" avec la ville jumelle de La LOUVIERE - Signature d'un accord de coopération avec le syndicat d'initiative de La LOUVIERE

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer, dans le cadre du projet « Décrocher la Lune » avec la ville jumelle de La LOUVIERE, l'accord de coopération avec le syndicat d'initiative de La Louvière et tout document se rapportant à ce projet.

Unanimité

FINANCES COMMUNALES

9. Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de la clinique Gaston Metivet pour l'année 2015

Exonère de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères la clinique Gaston Metivet, sis 48 rue d'Alsace-Lorraine à Saint-Maur, conformément à l'article 1521-III.1 du Code Général des Impôts.

Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2015.

Majorité

44 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

10. Attribution de frais de représentation au titulaire de l'emploi fonctionnel de directeur général des services - Abrogation partielle de la délibération n° 7 du 6 octobre 2008

Abroge l'article 2 de la délibération n° 7 du 6 octobre 2008 allouant une indemnité forfaitaire pour frais de représentation au Directeur Général des Services.

Dit que les autres dispositions de la délibération n° 7 du 6 octobre 2008 relative à l'attribution de la prime de responsabilité au profit du Directeur Général des Services restent en vigueur.

Unanimité

11. Protocole transactionnel entre la ville et le directeur général des services

Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole.

Majorité

37 Pour

9 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

12. Modification du tableau des effectifs du personnel territorial

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet de Rédacteur territorial – filière administrative.

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'Attaché principal territorial – filière administrative.

Décide la création d'un poste permanent d'Attaché territorial à temps complet, rattaché à la Direction de l'Enseignement et de l'Enfance, en tant que Directeur(rice)-Coordinateur(rice) Petite Enfance.

Décide la création d'un poste permanent d'attaché principal territorial à temps complet, de Responsable de la Communication.

Décide que ces postes seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui des postes, ils pourront être pourvus par la voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

La rémunération sera fixée en fonction des diplômes et de l'expérience d'après la grille indiciaire et du régime indemnitaire applicables au grade correspondant aux missions proposées.

Dit que les crédits correspondants à ces décisions sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

Approuve l'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2014.

Majorité

41 Pour

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

13. Résiliation anticipée de la convention portant adhésion au service de médecine préventive du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne d'Île de France

Décide la résiliation de la convention conclue entre la Ville et le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne d'Île de France portant adhésion au service de médecine préventive à compter du 1^{er} janvier 2015.

Autorise le Maire ou le Maire-Adjoint délégué aux Ressources humaines à résilier ladite convention et à signer tout document relatif à ce dossier.

Majorité
38 Pour
3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)
6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

14. Désignation d'un représentant du Conseil Municipal auprès du Comité Départemental du Tourisme du Val de Marne

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Est élue à l'unanimité, représentant de la ville de Saint-maur-des-fossés auprès du Comité Départemental du Tourisme du Val-de-Marne : Madame Dominique WAGNON, Maire-Adjoint.

15. Communication du rapport d'activité 2013 du syndicat mixte Marne Vive

Donne acte de la communication du rapport d'activité pour l'année 2013 du Syndicat Mixte Marne Vive.

Dont acte

16. Information et avis relatifs à l'arrêté préfectoral n°2014/5665 du 05 juin 2014 pris au titre de la réglementation des ICPE et portant autorisation d'exploiter accordée à la société COMETSAMBRE S.A. située à Bonneuil-sur-Marne

Donne acte de la présentation pour information de l'arrêté préfectoral joint en annexe.

Confirme le caractère insuffisant des prescriptions techniques de l'arrêté complémentaire du 19 juin 2014, au regard des attentes de la ville,

Dont acte unanime

17. Convention avec le Conseil Général portant sur la mise en place de décorations de Noël dans les arbres d'alignement des routes départementales

Autorise le Maire à signer avec le Conseil Général la convention portant sur la mise en place de décorations de Noël dans les arbres d'alignement des routes départementales.

Unanimité

18. Convention pluriannuelle d'objectif entre la Ville et l'association ' Approche ' - Subvention à la performance pour l'année 2013

Approuve la subvention à la performance de l'association « Approche » pour l'année 2013 à hauteur de 2 892€.

Autorise Monsieur le Maire à ordonner la dépense prévue au budget primitif 2014.

Unanimité

19. Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Donne acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, relatif à l'exercice 2013

Dont acte

20. Avis sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du réseau routier départemental

Confirme l'intérêt de la démarche d'élaboration d'un PPBE en Val de Marne ;

Regrette que le calendrier n'ait pas favorisé la prise de connaissance et le partage des informations par la Ville et la population ;

Regrette l'organisation générale du document qui ne permet ni de détailler ni de justifier les opérations proposées par le Conseil général ;

Demande à ce que le Conseil général apporte un soutien financier à l'isolation phonique des bâtiments situés le long des voies départementales identifiées (CD 86 et CD 118) ;

Demande à ce que le collège Rabelais fasse l'objet d'un diagnostic acoustique ;

Rappelle que la Ville est toujours en attente du PPBE deuxième échéance de l'Etat, en cours d'élaboration, et demande que le Conseil général la soutienne en ce sens pour l'obtenir ;

Emet, par conséquent, un avis défavorable au projet, car en l'état, il ne permet pas de garantir aux Saint-Mauriens une absence de dégradation de leur qualité de vie ;

Demande au Conseil général de surseoir à tout projet de transport collectif à l'instar du TVM qui ne garantit pas à Saint-Maur un transport adapté sûr et conforme au cadre de vie et à la sécurité.

Unanimité

3 ne prennent pas part au vote (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

URBANISME - AMENAGEMENT

21. Commission Concession d'Aménagement ZAC des Facultés - Adoption d'un règlement intérieur

Adopte le règlement intérieur pour la Commission Concession d'Aménagement ZAC des Facultés tel que prévu dans la présente délibération et portant sur :

- L'assistance à la commission pour les aspects techniques,
- La convocation aux réunions,
- L'élection en son sein d'un(e) président(e),
- Le quorum,
- Les pouvoirs en cas d'absence,
- Le procès-verbal des réunions.

Rectifie une erreur de transcription de la délibération n° 30 du 15 avril 2014 en supprimant la mention « avec le Maire, président de droit » à la page 4 de la dite délibération.

Unanimité

3 ne prennent pas part au vote (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

22. Avis sur la Déclaration d'Utilité Publique du projet de ligne de bus Est-TVM par arrêté interpréfectoral du 21 juillet 2014 et communication sur le recours de la Ville

Donne acte de la présentation du recours gracieux, déposé le 22 septembre 2014 en Préfecture du Val-de-Marne et en Préfecture de Seine-Saint-Denis, contre l'arrêté inter-préfectoral 2014/6289 en date du 21/07/2014, qui a déclaré d'utilité publique les travaux et expropriations nécessaires à la réalisation de la ligne de bus en site propre dénommée "EST-TVM".

Confirme les arguments motivant l'opposition au projet de ligne Est-TVM en l'état.

Rètière sa demande de rétrocession effective et sans délai à la Ville, conformément aux engagements pris par le Conseil Général, de la voirie et des parcelles situées le long du tracé « Est-TVM ».

Demande au Maire de poursuivre toutes les actions visant à obtenir satisfaction, afin d'offrir aux Saint-Mauriens une desserte en transports collectifs adaptée et sûre.

Majorité

44 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

DOMAINES

23. Abrogation de la délibération n°26 du conseil municipal du 5 juin 2008, relative à l'acquisition de la propriété sise 1, Villa Foch /angle Carrefour du 8 mai 1945.

Abroge la délibération du Conseil Municipal n°26 du 5 juin 2008, relative à l'acquisition de la propriété sise 1, Villa Foch / Carrefour du 8 mai 1945, parcelle cadastrée CK 230 pour 272 m², appartenant à l'association « A3A », au prix de 270 000 €.

Dit que le dossier est classé sans suite.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à cette procédure.

Unanimité

24. Abrogation de la délibération n°31 du Conseil Municipal du 13 décembre 2007 relative à l'acquisition de la parcelle située 75, rue du Pont de Créteil.

Abroge la délibération du Conseil Municipal n°31 du 13 décembre 2007, relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée CT 126 située angle Villa Vernier / 75 rue du Pont de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés, appartenant au Conseil Général du Val de Marne par transfert de propriété, au prix de 21 000 €.

Dit que le dossier est classé sans suite.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à cette procédure.

Unanimité

25. Diminution de la superficie du logement situé au 1er étage du conservatoire à rayonnement régional sis 25 rue Krüger à Saint-Maur-des-Fossés.

Décide le principe de la diminution d'environ 44 m² de la superficie du logement situé au 1er étage du Conservatoire à Rayonnement Régional sis 25 rue Krüger à Saint-Maur-des-Fossés, au profit du conservatoire.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer tout document nécessaire à cette procédure.

Unanimité

26. Changement d'affectation d'un logement situé dans le square de l'Abbaye - 4, rue de l'Abbaye à Saint-Maur-des-Fossés

Décide le principe de la désaffectation du logement situé dans le square de l'Abbaye, sis 4 rue de l'Abbaye à Saint-Maur-des-Fossés.

Décide l'affectation de ce logement en locaux d'activité pour l'usage du musée de Saint-Maur dans le cadre de l'accueil et de la médiation sur le site de l'Abbaye.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer tout document nécessaire à cette procédure.

Unanimité

JEUNESSE ET SPORTS

27. Attribution de subventions aux associations sportives

Attribue, au titre de l'année 2014, des subventions aux associations sportives pour un montant de 118 380 € répartis comme suit. Ces dépenses seront imputées au chapitre 924-40 Sport et Jeunesse article 6574 subvention aux associations.

Au titre des manifestations sportives :

VGA Sport Handicap (3e jeux Handi-Cap sur le sport) 2 500 €

Au titre de la promotion du sport :

A.S. Colège RONSARD (Stage descentale en Ardèche)	320 €
STELLA Badminton (Frais de déplacement Espoir)	400 €
VGA Art léisme (Stage de perfectionnement à Poitiers)	1 000 €
VGA Football Féminin (Stage en Belgique)	2 500 €
VGA Hétérophilie (Championnat de France Masters à Plouhinec)	700 €
VGA Hétérophilie (Championnat de France par équipe National 2)	300 €
VGA Hétérophilie (Championnat de France Elite à St-Marcellin)	500 €
VGA Hétérophilie (Championnat de France Honneur à Quimper)	300 €
VGA Voile (Championnats de France Lavacourt-Quiberon-Martiques)	900 €
VGA Voile (Championnats d'Europe en Italie)	400 €
VGA Water-Polo (Stage au Portugal)	1 000 €
VGA (Coupons d'aide à la pratique sportive 2013-2014)	60 €

Au titre des contrats d'objectifs :

STELLA Handball (Contrat d'objectif 2014-2015 1ere partie)	85 000 €
VGA Football Féminin (Contrat d'objectif 2014-2015 1ere partie)	22 500 €

Demande à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention ou un avenant pour celles ayant dépassé ce seuil, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, préalablement au versement des fonds.

Unanimité

28. Modification de la délibération relative à la tarification des installations sportives municipales

Modifie l'annexe 1 de la délibération du 1er juillet 2010 modifiée, relative à la tarification et aux modalités d'accès aux installations sportives municipales.

Modifie l'annexe 2 de la délibération du 1^{er} juillet 2010 modifiée, relative à la tarification et aux modalités d'accès aux installations sportives municipales.

Dit que les conditions d'application sont applicables à compter de la certification exécutoire de la présente délibération.

Unanimité

ENSEIGNEMENT

29. Participation de la ville aux dépenses de fonctionnement des établissements privés saint-mauriens sous contrat d'association: montant pour l'année scolaire 2014-2015

Décide que la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privés saint-mauriens sous contrat d'association avec l'Etat est fixée à 466,00 euros par élève, pour l'année scolaire 2014-2015,

Dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'année 2014 et à ouvrir au budget de l'année 2015.

Majorité

42 Pour
3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

1 Ne prend pas part au vote (Mme Laurence COULON)

30. Participation aux frais de séjours en classes de découvertes d'enfants saint-mauriens scolarisés hors Saint-Maur-des-Fossés

Accepte que la Ville de Saint-Maur-des-Fossés participe aux frais de séjours engagés par les familles saint-mauriennes dont les enfants sont scolarisés dans des écoles publiques situées hors Saint-Maur et bénéficient d'un séjour en classe de découverte durant l'année scolaire 2014/2015.

Décide que la participation de la Ville sera versée à la commune de scolarisation.

Décide que la Ville de Saint-Maur-des-Fossés prendra en charge la différence entre le tarif qui aurait été acquitté par ces familles, en fonction de leurs ressources, si leur enfant avait

été scolarisé à Saint-Maur-des-Fossés, et le tarif demandé par les communes où sont scolarisés les enfants.

Décide que cette participation de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ne pourra excéder la somme de 200€ par enfant.

Unanimité

AFFAIRES CULTURELLES

31. Contrats de partenariat avec BNP PARIBAS et Renault CMV Automobiles dans le cadre de la 11^e édition du Festival du court métrage des 10, 11 et 12 octobre 2014.

Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de partenariat avec la société BNP Paribas et la société Renault CMV Automobiles pour l'organisation de la 11^e édition du Festival du court métrage "Sur les pas de Mon Oncle".

Unanimité

AFFAIRES SOCIALES

32. Contribution financière de la ville de Saint-Maur-des-Fossés au fonds de solidarité habitat (FSH)

Approuve au titre de l'année 2014, la contribution financière de 11 366,25 euros correspondant à 0,15 € x 75.775 habitants pour abonder le Fonds de Solidarité Habitat.

Dit que cette dépense sera imputée au budget de l'exercice 2014.

Unanimité

EAU ET ASSAINISSEMENT

33. Communication du rapport annuel 2013 d'activité et de développement durable du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)

Donne acte de la communication du rapport annuel d'activité et de développement durable du service public de l'assainissement assuré par le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) relatif à l'exercice 2013.

Dont acte

34. Présentation du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Donne acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement relatif à l'exercice 2013.

Dont acte

MARCHES PUBLICS

35. Autorisation de signer le marché à procédure adaptée aux prestations d'assistance juridique lots 1 à 4

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs aux « prestations de conseil, d'assistance juridique et de représentation en justice » attribués par la Commission d'Appel d'Offres à :

- Pour le lot N°1 Droit public général, droit des marchés et des contrats publics, prestations en matière de finances et intercommunalité : sociétés CABANES NEVEU Associés sise 141 avenue de Wagram 75017 PARIS, LANDOT et Associés sise 137 rue de l'Université 75007 PARIS et ADAMAS Affaires Publiques sise 5 rue de Castiglione 75001 PARIS
- Pour le lot N°2 Droit de la construction et de l'urbanisme : sociétés CABANES NEVEU Associés sise 141 avenue de Wagram 75017 PARIS, LANDOT et Associés sise 137 rue de l'Université 75007 PARIS et ADAMAS Affaires Publiques sise 5 rue de Castiglione 75001 PARIS
- Pour le lot N°3 Droit civil, des personnes, du patrimoine, de la responsabilité, des assurances et droit pénal : sociétés SYMCHOWICZ-WEISSBERG et Associés sise 49 boulevard du port royal 75013 PARIS, DE CASTELNAU sise 3 place Saint Michel 75005 PARIS et SEBAN et Associés sise 282 boulevard Saint Germain 75007 PARIS
- Pour le lot N°4 Droit de la fonction publique : société CABANES NEVEU Associés sise 141 avenue de Wagram 75017 PARIS.

Unanimité

36. Avenant N°1 au marché de denrées alimentaires pour l'année 2011 - lot 2

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché relatif à la fourniture de denrées – lot 2 Volaille fraîche conclu avec Société SOCOPRA - 130, rue du Général Malleret Joinville - 94400 VITRY SUR SEINE et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

37. Avenant N°1 au marché de denrées alimentaires pour l'année 2011 - lots 6 et 7

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché relatif à la fourniture de denrées – lots 6 Fruits et légumes préparés et réfrigérés et 7 Fruits et légumes frais conclu avec la Société GOETZ - 17 Avenue Salvador Allende - 91 160 SAULX LES CHARTREUX et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

38. Avenant N°1 au marché de denrées alimentaires pour l'année 2011 - lot 8

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché relatif à la fourniture de denrées – lot 8 Epicerie et biscuits emballés conclu avec la Société POMONA EPISAVEURS ZA des Grands marais. BP 140 - 94046 CRETEIL CEDEX et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune

Unanimité

39. Avenant N°1 au marché de denrées alimentaires pour l'année 2011 - lot 10

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché relatif à la fourniture de denrées – lot 10 Charcuterie de porc attribué conclu avec la Société LUCIEN - 130, rue des 40 mines ZAC DE THER – BP 70795 - 60 000 ALLONNE et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

40. Avenant N°1 au marché de denrées alimentaires pour l'année 2011 - lot 12

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché relatif à la fourniture de denrées – lot 12 Pâtisserie salée conclu avec la Société ALPES FRAIS PRODUCTION - 436, rue Emile Romanet - ZI centr'Alp. BP 92 - 38343 VOREPPE CEDEX et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

COMMUNICATIONS

41. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Donne acte de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dont acte

42. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Donne acte de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dont acte

La séance est levée à 0 h 30

